



AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 5 mai 2025, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineure ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 22, chemin Dupuis Lot : 5264131 Matricule : 9122-65-8284	Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 5,5 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, Tableau 30, article 6.a, exige une distance minimale de 7 mètres dans le cas d'un terrain riverain.
2. Adresse : montée Beudet Lot : 5071544 Matricule : 9525-50-6970	Autoriser l'utilisation comme bâtiment accessoire, d'un conteneur sans revêtement extérieur, pour des fins acéricoles domestiques, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 91 paragraphe 2, ne permet pas l'utilisation d'un conteneur sans revêtement extérieur pour un usage non commercial.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 16 avril 2025.



 Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogation mineure à être entendues à la séance ordinaire du 5 mai 2025, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 avril 2025, entre 14 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 16 avril 2025.



 Suzanne Sauriol
 Directrice générale et greffière-trésorière